ISSN 0751-154 X ®
DLP 26-8-87031128

Avertissements agricoles



Grandes cultures

Bulletin technique n° 23 du 28 juillet 1987

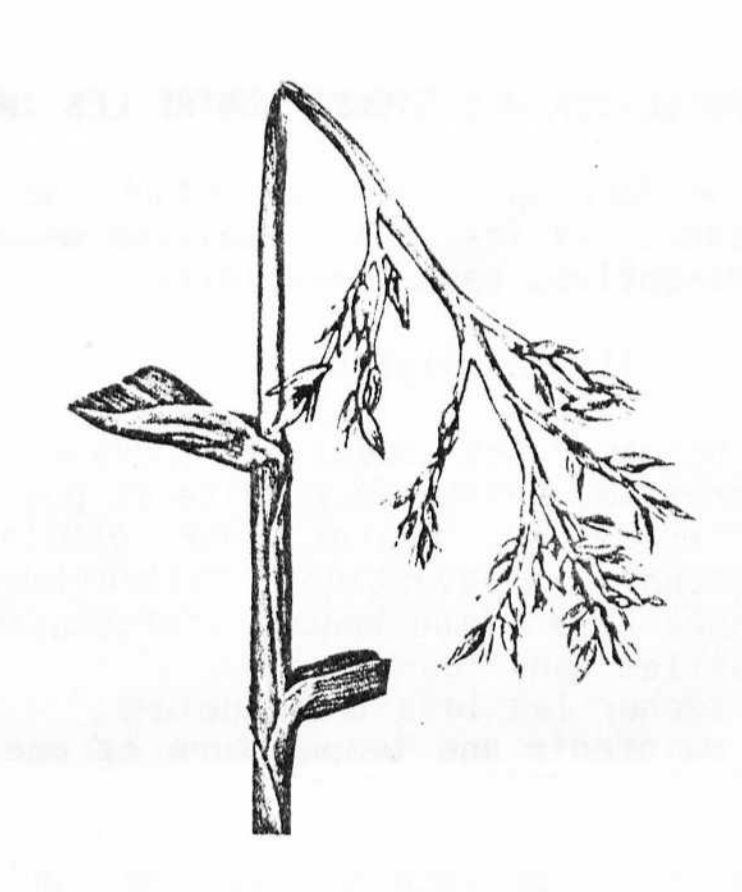
- **MAIS**
  - *** PYRALE :** La fin des traitements
- **BETTERAVES**
  - *** PHENOMENES DE BRUNISSEMENT ET POURRISSEMENT :** 1ers résultats d'analyse
- **CEREALES**
  - *** PROTECTION DES STOCKS CONTRE LES INSECTES**

MAIS

PYRALE : LA FIN DES TRAITEMENTS

• Le vol de la pyrale du maïs se poursuit dans nos différentes cages d'élevage; il s'est toutefois ralenti en zones précoces.

• De nombreuses pontes ont encore été déposées au cours de la semaine du 20 au 25.07. ; les premiers dégâts (perforations des feuilles ; casse des panicules) sont maintenant fréquents en parcelles non protégées.



Dégâts de pyrale sur panicules

DATE DE FIN DE TRAITEMENT

► Zones tardives (Alsace Bossue ; Région de Wissembourg ; Nord du Pays de Hanau ; maïs tardifs du Sundgau) : 31.07.

► Autres secteurs : Les périodes optimales d'intervention sont dépassées. Tout traitement doit être maintenant considéré comme une application de rattrapage dont l'efficacité sera incomplète.

Imprimerie de la Station de STRASBOURG
Directeur-Gérant: D. CALLU

Publication périodique
CPPAP n° 1848 AD
Abonnement annuel: 150,- F.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
D.R.A.F.
Service Régional de la Protection des Végétaux
Cité Administrative
67084 STRASBOURG CEDEX
☎ 88.37.32.18
Bas-Rhin: 88.69.65.89 - Haut-Rhin: 89.41.11.68

P273



BETTERAVES SUCRIERES

PHENOMENES DE BRUNISSEMENT ET POURRISSEMENT : PREMIERS RESULTATS D'ANALYSE

Sur différents échantillons de betteraves affectés par ces phénomènes de pourrissement, a été mise en évidence la présence de **fusariose** ; les analyses n'étant pas encore arrivées à leur terme, il est possible que d'autres champignons soient encore isolés.

En tout état de cause, il est vraisemblable que les conditions climatiques particulièrement humides que nous connaissons depuis le mois de mai conjuguées avec un état physiologique de moindre résistance des betteraves, aient favorisé le développement de ces affections.

► **Rappelons qu'aucun traitement ne peut être mis en oeuvre** ; nous vous tiendrons informés des résultats définitifs des analyses au cours.

CEREALES

PROTECTION DES STOCKS CONTRE LES INSECTES

► Pour protéger un stock de grains contre les insectes, **quelques mesures préventives sont essentielles :**

Elles consistent à :

► nettoyer les locaux de stockage et incinérer les débris de récolte et poussières,
► trier les grains pour éliminer les semences d'adventices (attention cette année aux importantes infestations de gaillet dans les blés),
► sécher les lots trop humides,
► maintenir une température et une hygrométrie suffisamment faibles,
► désinsectiser les locaux de stockage (et matériel de récolte) par des pulvérisations soignées sur les parois, planchers, plafonds et aux divers endroits susceptibles d'abriter des insectes. Les matières actives utilisables sont, par ordre de persistance croissante :

. dichlorvos (DDVP) - malathion - bromophos - chlorpyriphos méthyl - pyrimiphos méthyl - iodofenphos (voir tableau page 3)

► **Le traitement ultérieur des grains ne doit être réalisé que si l'on détecte une infestation.**

Il est réalisé soit par pulvérisation sur céréales en mouvement (lors du passage sur les vis d'Archimède ou sur les bandes transporteuses) ; soit par fumigation réalisée en cellules étanches par un applicateur agréé (se renseigner auprès de notre Service pour ce type d'application).

Dans le 1er cas, le traitement n'agit pas sur les formes cachées des insectes (larves dans les grains). Dans le 2e cas, les applications sont très efficaces mais de persistance nulle ; les grains sont donc aussitôt recontaminables.

SPECIALITES COMMERCIALES UTILISABLES POUR LA DESINSECTISATION DES LOCAUX ET LE TRAITEMENT DES GRAINS

MATIERES ACTIVES		SPECIALITES	OBSERVATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES GRAINS
1) Produits simples			
Bioresméthrine	*	Resbuthrin grains	Persistant ; surtout efficace contre le capucin des grains
Bromophos	O	Nexion EC 36	-
Chlorpyriphos méthyl	*	Nuvagrain	Rémanence de 1 à 6 mois ; à préférer pour un stockage de longue durée (plus de 3 mois)
	**	Nuvagrain liquide	
	*	Nuvan durée (n et p)	
Dichlorvos	*	Digrain 250	Faible persistance (3 à 8 jours); à réserver au stockage de courte durée (moins de 10 jours)
	**	Dédévap liquide	
	**	Dichlotox SOL	
	**	Dep. vapor	
	O	Devep locaux	
	**	Pirigrain choc	
	**	Nuvan total	
	**	Coopertox DC	
	O	Aphitox	
	**	Silo 7	
	O	Clorvos	
Iodofenphos	O	Nuvanol 200	-
Malathion	**	Malatox L 500	Rémanence variable de 3 semaines à 3 mois ; à utiliser pour un stockage de moyenne durée (10 jours à 3 mois)
	**	Mala 50	
	**	Zithiol liquide	
	**	Malyphos 2	
	**	Silothion	
	*	KO Dorine	
	**	Malagrain	
	*	Sumitox grain	
	*	Malixol	
	**	Drivox 2	
Pyrimiphos méthyl	*	Pirigrain 50	Rémanence de 6 mois ; à préférer pour stockage de longue durée.
	**	Pirigrain 250	
	*	Pirigrain poudre	
	**	Actellic liquide	
	**	Actellic poudre	
	O	Actellic 50	
2) Produits composés			Produits mixtes associant l'effet choc du dichlorvos et la persistance d'autres matières actives.
Dichlorvos + Chlorpyriphos méthyl	*	Nuvan bitotal	
Dichlorvos + Malathion	*	Digrain 4	
	**	Deve mala	
	**	Nebulo DDMA	
	*	Dimax 4	
	*	Silo mixte	
	*	Procer	
	O	Fumisect 99	
Dichlorvos + Pyrimiphos méthyl	*	Pirigrain plus	

* Usage grains
O Usage locaux
** Usage locaux et grains

P274